

SEANCE ORDINAIRE

L'an deux mil dix-sept le 8 septembre 2017 , le conseil municipal de la commune de PLEURE, régulièrement convoqué à la date du 1^{er} septembre 2017 , s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Alexandre CROT, le Maire.

Présents:

Mr CROT Alexandre, Mr LYONNET Franck, Mr. TOINARD Emmanuel,
Mr. ROYER Bernard, Mr. PANIGOT Séverin, Mme MOREL Catherine, Mme BARDOUX Karine, GARCEL Monique,

Absents excuses: Mr MACAUX Olivier, Mr BAUDET Nicolas, Mr. BORNIER René

Pouvoir : Mr BAUDET Nicolas donne pouvoir à Mr TOINARD Emmanuel

Secrétaire de séance : Mr. PANIGOT Séverin

ORDRE DU JOUR

1. Ecole :
 - Délibération recrutement d'un agent contractuel
 - Organisation rentrée scolaire
2. Salle des fêtes :
 - Demande annulation location
 - Elagage platanes: Devis GOUNAND Nicolas
 - Electricité : Devis LAVERNAUX
3. Location logement communal
4. Travaux :
 - Résidences séniors
 - Carrefour centre du village
5. Questions Diverses :
 - ONF : Vente bois bordure de route
 - Enlèvement tableau Eglise (Julie Barth)
 - Vente Etang de la Bauloup

1. ECOLE

Suite à l'arrêté ministérielle du Président de la république arrêtant le renouvellement et l'embauche au contrat CAE-CUI, le conseil décide de recruter un agent contractuel à l'aide scolaire.

A. DELIBERATION N°2017-32 Création de poste Filière Technique

- Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

ARTICLE 1 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

- Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal, en date du 15 septembre 2016.
- Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'Agent Technique en raison de accroissements activités.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création de 1 emploi de d'Agent Technique permanent à temps non complet à raison de 20/35^{ème}.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 8 septembre 2017.

- Filière : Technique
- Cadre d'emplois : Agent technique territorial
- Grade : Agent technique
- Ancien effectif : 3
- Nouvel effectif : 4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

B. Organisation rentrée scolaire.

La rentrée scolaire 2017-2018 s'est bien déroulée.

Un agent est en arrêt maladie pour le mois de septembre et pour palier l'absence ainsi que maintenir un bon équilibre dans l'organisation, la commune à recrutée un agent contractuel de 27 heures hebdomadaire du 1^{er} septembre au 30 septembre 2017.

Aussi, 71 élèves sont inscrits à l'école primaire pour cette rentrée.

2. SALLE DES FETES

C. DELIBERATION N° 2017-33 Annulation réservation location salle des fêtes

les locataires du 2 et 3 septembre de la salle des fêtes souhaitent annuler leur réservation et sollicite le remboursement de l'acompte versé, soit 145 €.

Après avoir délibéré, le conseil :

- **ACCEPTE** le remboursement d'un montant de 145 €.

D. Elagage Platanes Salle des Fêtes

Un devis de l'entrepreneur GOUNAND Nicolas est présenté. Le Conseil Municipal souhaite un autre devis pour comparaison des offres.

E. Electricité Salle des Fêtes

DELIBERATION N°2017-34 Travaux mise aux normes électrique salle des fêtes

Le Conseil Municipal après avoir étudié le devis proposé par L'entreprise LAVERNEAUX pour la mise aux normes électrique à la salle des fêtes et comparé le devis de l'entreprise Méline :

- Entreprise Méline : 1 566.87 HT
- Entreprise Laverneaux : 1 691.00 HT

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré, **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise MELINE pour les travaux de réfection de l'armoire électrique à la salle des fêtes, pour un montant de 1 566.87 € HT.

7 POUR
1 ABSTENTION

Autre point : Eclairage Terrain de Pétanque

L'éclairage du terrain de pétanque est défectueux. Un devis a été demandé à l'entreprise Laverneaux. Le Conseil Municipal souhaite revoir le devis avec l'entreprise, plusieurs points ne conviennent pas.

3. LOCATION LOGEMENT COMMUNAL

F. Locataire 38 route du centre

Un locataire est toujours en défaut de paiement et ne donne toujours pas signe de vie. La procédure d'expulsion est lancée. Un huissier de justice a effectué un commandement de payer.

A ce jour, aucune nouvelle du locataire.

La commune sera probablement convoqué par le tribunal.

G. Logement vacant à louer

Le logement situé au 42b route du centre est vacant et plusieurs demandes ont été reçues.

Le Conseil Municipal a étudié les personnes éligibles et souhaite se décider après réception des documents souhaités. Les adjoints se réuniront pour donner son avis.

4. TRAVAUX

H. Résidences Séniors

Les travaux sont bientôt achevés. Cependant, suite au contrôle des altimétries de l'architecte, il s'avère que les plateformes ont été réhaussées par erreur de 26cm.

Cela n'a pas d'incidence sur le niveau de finition et de la pente de la voirie publique qui sont à la charge de la commune.

I. Carrefour centre du village

Afin de pouvoir mettre en place le projet de modification temporaire du carrefour centre, réalisé avec le bureau d'étude CAUE, les tracés de signalisation au sol seront réalisés en Jaune et l'arrêté de voirie est à valider avec direction départemental des territoires.

La commission bâtiment doit se réunir Jeudi 14 septembre 2017 à 20H en Mairie.

5. QUESTIONS DIVERSES

ONF : Le Conseil Municipal souhaite revenir sur un point : la parcelle à exploiter sera la N° 24 et non la 63.

Aussi, La commission bois doit se réunir le 30 septembre 2017 à 9H30 en Mairie pour la préparation de l'affouage 2017-2018.

Absences secrétaire de mairie : le Conseil Municipal est informé du souhait des fermetures de Samedi du secrétariat de Mairie pour la fin d'année 2017 : le 14/10, le 18/11, le 23/12.

Enlèvement Tableau Eglise :

Le tableau est prêt à être transporté pour rénovation. La commune souhaite prendre en charge le transport à LYON en décembre.

Vente Etang de La BAULOUP :

L'étang est à vendre. La commune souhaite rencontrer la personne en charge de vente le 30/09/17.

Projet Panneaux publicitaire Vie Communale :

DELIBERATION N°2017-35 Devis Design Publicité - Panneaux Publicitaires

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **ACCCEPTE** à l'unanimité le Devis de l'entreprise DESIGN PUBLICITE pour un montant de 4 560 € TTC pour l'achat de 2 Panneaux Publicitaires sur la Vie Communale.

Entretien employé communal :

Le Conseil Municipal souhaite un entretien avec l'employé communal. Il sera convoqué le jeudi 14 septembre 2017 à 18h30 en Mairie.

CCAS :

Les Membres du CCAS se réuniront le 28 septembre 2017 à 20h30 en mairie pour faire le point sur les manifestations à venir.

Séance Levée à 23h55

Prochaines Séances :

Le 05 Octobre 2017 à 20h30

Le Maire, Alexandre CROT